



# **Le Vigan**

**- C.C.Q.B**

## **Règlement Intérieur**

### **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) Périscolaire et extrascolaire** **+ Cantine**

#### *I/ Caractéristiques de la structure*

Gestionnaire :

**La Commune de Le Vigan**

**Le bourg**

**46300 Le Vigan**

**Tél : 05 65 41 12 46**

**ALSH : 05 65 41 33 41**

Structure :

**ALSH (périscolaire) et Cantine** : Accueil de Loisirs sans hébergement en maternelle (Tél : 05 65 41 18 49) et en primaire (tél : 05 65 41 33 41). (Anciennement appelé "garderie").

**ALSH (extrascolaire)** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (2ans1/2 à 12ans) dans les locaux de l'école primaire (tél : 05 65 41 33 41).

Jours et Horaires de fonctionnement :

**ALSH (périscolaire) : Tous les jours d'école**

- Le matin : 7h00-8h50
- Le midi : 12h00-13h50 (cantine)
- Le soir : 17h00-18h30 (maternelle et primaire)
- Les mercredis de 7h45 à 18h15

**ALSH (extrascolaire) : pendant les vacances scolaires**

- Totalité des Vacances d'Octobre, Février, Avril
- Une semaine en Décembre
- Durant les vacances de Juillet et d'Août (Fermé la semaine précédant la rentrée scolaire)

} de 7h45 à 18h15

**EN DEHORS DES HORAIRES INDIQUEES LES ENFANTS SERONT SOUS LA RESPONSABILITE DES PARENTS**

#### *II/ Inscriptions :*

Les élèves fréquentant l'**ALSH Périscolaire et Extrascolaire** doivent être inscrits (y compris pour la cantine).

Les dossiers d'inscriptions sont distribués à la rentrée scolaire. En cas de manque, ceux-ci sont disponibles en Mairie.

**Le Dossier doit être rendu à l'équipe d'animation, à la mairie ou dans la boîte aux lettres de l'ALSH dès la première semaine de la rentrée.**

**Pour l'ALSH extrascolaire si le bulletin d'inscription aux vacances scolaires est rendu en retard, l'enfant peut être refusé.**

## Renseignements :

**Attention, tout dossier incomplet entraînera une invalidation de l'inscription et tout dossier non rendu entraînera un refus de votre enfant à l'ALSH Périscolaire et Extrascolaire.**

Un dossier d'inscription est établi contenant les informations suivantes :

### Identité

- Nom et prénom de l'enfant.
- Noms, Prénoms et adresse(s) des parents.
- Numéros de téléphones où ils peuvent être joints.

### Santé

- Fiche Sanitaire (allergies, problèmes de santé particuliers...).

### Autorisations

- de sorties (activités sportives, prise de photos...).
- médicales (intervention du médecin, service d'urgence, hospitalisation...).

## Documents à fournir

-Copie du carnet de santé (vaccinations) ou certificat de vaccinations notifiant les vaccinations obligatoires (B.C.G., Diphtérie, Tétanos, Polio).

-Fiche Inscription, **qui devra mentionner impérativement votre quotient familial (sans ce quotient familial la journée vous sera facturée au tarif le plus élevé)**, fiche sanitaire et autorisations, complétées et signées.

Pour les mercredis, un papier d'inscription sera distribué tous les mois.

Pour les vacances scolaires, un papier de réservation vous sera transmis quelques semaines avant chaque vacance.

**N.B : Pour les excursions, les enfants inscrits à la semaine seront prioritaires.**

## III/ La vie en collectivité :

### **L'Enfant doit respecter les règles de vie:**

- Contrôler son langage et éviter tout acte de violence physique ou verbale.
- Respecter la propreté des lieux en usant des poubelles.
- Ne pas dégrader le matériel et l'environnement (mobilier, grillage, jeux, arbres, etc...)
- Être attentif à sa propreté (boue, sable, flaques...).
- Respecter les règles d'utilisation des jeux.
- Ne pas mettre ses camarades en danger en utilisant des objets dangereux (bâtons, couteaux, ballons de cuir, gros boullards, ...)

### **Fonctionnement :**

**ALSH Extrascolaire** : Les enfants peuvent être accueillis à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas, en fonction du programme d'activités et selon les réservations. (5 plages horaires possibles)

L'accueil se fait de 07h45 à 09h00 le matin, de 13h30 à 14h00 l'après-midi et le départ s'effectue de 12h00 à 12h15 le matin et de 17h00 à 18h15 le soir.

**Le repas sera fourni par la cuisine centrale de la commune.**

**Les goûters et les petites bouteilles d'eau sont fournis par les parents**

**ALSH Périscolaire** : L'accueil se fait de 07h00 à 08h50 le matin et le départ se fait entre 17h00 et 18h30 pour le primaire ainsi que la maternelle.

**Pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine l'accueil se fera à partir de 13h30.**

### **Cantine :**

#### Le règlement des repas

Les repas sont payables d'avance par tickets journaliers.

Les tickets sont en vente auprès des régisseurs tous les matins de 8 h à 12 h 30 et le samedi matin de 10h à 12 h 30, au secrétariat de mairie.

Tout enfant qui prend un repas doit le signaler aux responsables de la cantine avant d'entrer en classe.

Les tickets de cantine ne sont pas valables d'une année scolaire sur l'autre.

Les tickets dus doivent être impérativement soldés avant chaque vacance.

Veillez à ce qu'il n'en reste pas en fin d'année **ils seront non réutilisables l'année suivante.**

**Il est toléré seulement 2 tickets de retard à la cantine.**

#### Le fonctionnement de la cantine

Les serviettes sont fournies par la mairie. Pour les parents qui souhaitent une serviette en tissu prévoir une pochette de rangement et la serviette doit être lavée et remplacée chaque semaine.

Tous les enfants sont accueillis sous le préau couvert. Ils doivent poser les manteaux et les casquettes, passer aux toilettes, se laver les mains. L'attente pour l'accès à la cantine doit se faire dans le calme.

Il est interdit de se lever sans autorisation pendant le temps du repas. Celui-ci achevé, les élèves peuvent regagner la cour de récréation après autorisation des responsables.

La cantine doit être un lieu de détente, de rencontre avec des camarades des autres classes, voire d'autres sections. Chaque élève doit contribuer au bon déroulement du repas. La communication entre les enfants et le personnel de la cantine doit se faire dans le respect et la politesse.

#### La discipline à la cantine et dans le temps périscolaire :

En cas d'indiscipline grave et persistante, des sanctions seront prises. Les parents seront avertis et convoqués. Les familles seront tenues de participer au remboursement de la vaisselle cassée par la faute de leurs enfants.

Après 3 avertissements, l'enfant sera exclu temporairement et plus si récidive.

En cas de punition écrite, celle-ci sera donnée aux parents le soir pour signature.

#### Journée Type (horaires donnés à titre indicatif)

##### **ALSH – Périscolaire Primaire :**

-07h00 : Accueil échelonné et jeux libres

-8h50 : Départ pour les classes

-12h00-12h45 : Repas pour les classes de Grande Section, CP, CE1 , activités pour les autres élèves (CE2, CM1, CM2)

-12h45-13h30 : Repas pour les classes de CE1, CM1 et CM2, activités pour les autres élèves (GS -CP et CE1)

-13h30-13h50 : Jeux libres

-17h00 : Activités diverses

-18h30 : Fermeture

##### **ALSH – Périscolaire Maternelle :**

-07h00 : Accueil échelonné et jeux libres

-8h50 : Départ pour les classes

-12h00-13h00 : Repas

-13h00-13h50 : Activités diverses

-17h00 : Activités diverses

-18h30 : Fermeture

##### **ALSH - Vacances et Mercredis**

-07h45 : Accueil échelonné et jeux libres

-09h00 : Dernières arrivées, appel des enfants préparation de la journée.

-09h30 : Collations tirées du sac

-10h30 : Ateliers d'éveils, de découvertes ou activités sportives

-12h00-12h15 : Départ des demi-journées

-12h15-13h30 : Repas, puis temps calme

-13h30-14h00 : Arrivée des demi-journées

-14h00 : Ateliers d'expression corporelle, de créativité...- Sieste pour les plus petits

-16h00 : Collations tirées du sac

-17h00 : Départs échelonnés et jeux libres

-18h15 : Fermeture du centre

#### IV/ Vêtements et objets personnels :

Il est demandé aux parents de vêtir leur enfant d'une tenue pratique (dont des chaussures adaptées) permettant des activités à l'extérieur.

Les vêtements et sacs doivent être marqués au nom de l'enfant.

La tétine ne doit pas être attachée sur l'enfant.

**Les objets personnels** (bijoux, couteaux, jeux électroniques, portables...) **ne sont pas autorisés.**

Le personnel décline toute responsabilité et conseille aux enfants de laisser chez eux tout objet de valeur ou pouvant blesser autrui.

En cas de vêtements oubliés et non réclamés ceux-ci seront donnés aux associations caritatives (croix rouge, recyclage etc...)

#### V/ Maladies-Accidents :

Les enfants malades ne sont pas admis et aucun médicament ne sera administré sans avis médical.

En cas de maladie survenant au centre, le responsable appelle les parents et ils décident ensemble de la conduite à tenir (appel du médecin, récupération de l'enfant...).

Le responsable du centre peut demander aux parents de venir récupérer l'enfant s'il juge que l'état de santé de celui-ci le nécessite. Il peut également, s'il le juge nécessaire, prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin et d'en aviser ensuite les parents.

**EN CAS D'ACCIDENT GRAVE**, il est fait appel en priorité aux services d'urgence, SAMU, pompiers, ensuite à un médecin s'il peut arriver plus rapidement.

**Le service de Protection Maternelle et Infantile et le DRDJS seront avertis dans les 24h.**

Médecin rattaché au centre : Le médecin de garde du secteur.

#### VI/Arrivée des enfants:

##### **Pour le périscolaire :**

Le matin à 7h les enfants peuvent être accompagnés dans les locaux de la garderie jusqu'à 8h30. Après 8h30 les parents ne doivent pas entrer dans la cour. Ils doivent laisser les enfants au portail sous la surveillance du personnel.

##### **Pour l'extrascolaire :**

Les parents peuvent accompagner à tout moment leur enfant.

#### VII/Départ des enfants de l'ALSH :

-Pour le périscolaire : Les parents récupèrent leurs enfants au portail à partir de 17h jusqu'à 18h30 (heure où tous les enfants et les parents devront avoir quitté les lieux) pour le primaire et la maternelle

-Pour l'ALSH extrascolaire, à partir de 17h00 jusqu'à 18h15 **les enfants sont à récupérer dans le local de l'ALSH.**

Les enfants sont rendus aux personnes autorisées, mentionnées lors de l'inscription. Toute autre personne devra être munie d'une autorisation écrite d'un parent (ou du représentant légal) et présenter un justificatif d'identité.

En période hivernale et lorsque les enfants sont à l'intérieur en cas de mauvais temps, les parents sont autorisés à entrer dans la cour pour les récupérer.

**Lorsque les enfants sont remis à un grand frère ou une grande sœur mineure une autorisation écrite sera demandée aux parents en début d'année.**

**Si un enfant reste au centre en dehors des horaires en vigueur l'équipe d'animation sera dans l'obligation de le remettre aux autorités compétentes, conformément à la loi.**

#### VIII/ Les déplacements (aux abords de l'école.)

Les élèves utiliseront le passage protégé (parking), le trottoir piétonnier et le sentier aménagé en pénétrant ou quittant les locaux (toute circulation à bicyclette est interdite sur ces zones).

Ces déplacements devront s'effectuer dans le calme (ni course, ni bousculade).

Afin d'obtenir un fonctionnement optimum, il serait souhaitable que les parents respectent la signalisation (sens interdit) et veillent à ce que leurs enfants empruntent bien les voies d'accès créées pour leur sécurité.

Nous demandons aux parents de respecter le panneau : « Rouler au pas » ainsi que le stationnement du bus.

**- Pour la sécurité de vos enfants veuillez descendre de votre véhicule pour récupérer votre enfant et FERMER LE PORTAIL.**

**Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit d'interpeller un enfant lorsqu'il se trouve dans la cour.**

Les parents ne doivent pas rester devant le portail à discuter (plan Vigipirate).

### IX/ Tarifs et modalités de règlement :

Les tarifs sont révisables au 1<sup>er</sup> Septembre de chaque année (selon les tarifs imposés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales).

-Pour l'**ALSH Périscolaire** le tarif est de **10€00 par enfant pour l'année scolaire**, un avis de somme à payer vous sera adressé au cours du **1<sup>er</sup> trimestre**,

-Pour l'**ALSH Extrascolaire**, les tarifs sont donnés hors déduction des Aides aux Loisirs.

La tarification applicable ouvre droit à l'ensemble des activités de l'ALSH

<b>Tarifs ALSH Extrascolaire</b>			
	<b>Q-F &lt;650€</b>	<b>650€&lt;Q-F &lt;850€</b>	<b>850€&lt;QF</b>
Journée complète avec repas	10,50 €	11,50 €	13,50 €
Matinée ou après-midi avec repas	8 €	9 €	10 €
Matinée ou après-midi sans repas	4,50 €	5,50 €	6,50 €
Réductions par enfants à partir du deuxième :			
-Journée		1€	
-Demi-journée		0,50€	
-Demi-journée avec repas		0,50€	

- \* **Aucune déduction des bons d'Aide aux Loisirs ne sera effectuée hors présentation du bon attestant des droits de la famille.**
- \* **L'inscription est définitive, en cas de modification ou d'annulation vous devez de prévenir l'ALSH 24h à l'avance, sinon la journée sera facturée.**
- \* **En cas d'absence justifiée et signalée suffisamment à l'avance, les jours d'inscriptions peuvent être reportés dans la limite des places disponibles et avec l'accord du responsable.**
- \* **Pour ajouter des journées en cours de séjour, le responsable donne son accord dans la limite des places disponibles**
- \* **Pensez à conserver vos justificatifs de paiement, les frais de garde d'enfants de moins de 6 ans sont déductibles des impôts.**

Le Maire, Daniel SOULADIE

